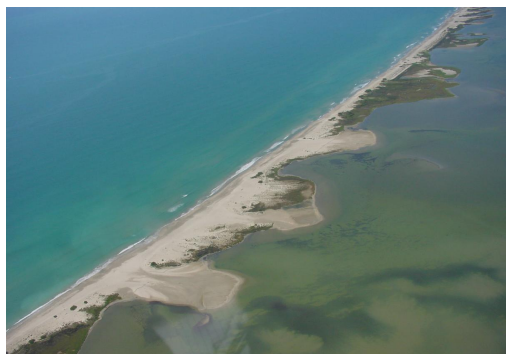


Les lagunes et étangs saumâtres



Les lagunes et les étangs saumâtres sont des étendues d'eau séparées de la mer par un **cordons sableux littoral** appelé « lido », qui est cependant en communication avec la mer via un « grau ». Elles se caractérisent également par la présence d'une étroite bande de marais riverains.

Ces milieux sont principalement situés sur la côte méditerranéenne : étangs saumâtres du Roussillon et du Languedoc, étangs de Berre, de Biguglia et d'Urbino... Lieux de pêche et de productions aquacoles, ils sont depuis 20 ans l'enjeu d'aménagements touristiques importants. Ils couvrent une superficie d'environ 50 000 hectares.

*Selon la réglementation française, pour l'**application de la police de l'eau**, les lagunes et étangs saumâtres peuvent avoir un statut de « plan d'eau ». Néanmoins, au niveau des berges, les espaces colonisés par une végétation aquatique ou paludicole, comme les nénuphars ou les roseaux, peuvent être qualifiés au cas par cas de zones humides. Les parties profondes et peu végétalisées des plans d'eau ne sont pas des « **zones humides** ».*

*D'après la **convention de Ramsar**, les lagunes et les étangs saumâtres sont considérés comme des « zones humides littorales ».*

Des territoires dynamiques
